



# PRESENTATION DE LA FORMATION DU **CAFERUIS\***

# ET DU DOUBLE CURSUS **CAFERUIS-MASTER 1 EPDIS\*\***

\* **CAFERUIS** : Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

\*\* **E.P.D.I.S.** : Encadrement, pilotage et développement en intervention sociale

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>1. DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2. LA FORMATION DU CAFERUIS</b> .....	<b>4</b>
2.1. <i>Les conditions réglementaires d'accès à la formation</i> .....	4
2.2. <i>Le référentiel professionnel</i> .....	6
<b>3. LE CADRE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION DU CAFERUIS</b> .....	<b>6</b>
3.1. <i>Organisation de la formation théorique</i> .....	7
3.2. <i>Organisation de la formation pratique</i> .....	7
3.3. <i>Présentation de la nouvelle session de formation</i> .....	8
3.3.1. <i>Calendrier prévisionnel de la session</i> .....	8
3.3.2. <i>Coût de la formation par UF</i> .....	9
<b>4. PRESENTATION DU MASTER EPDIS</b> .....	<b>10</b>
- <i>Le Master 1</i> .....	11
- <i>Le Master 2</i> .....	12

## INTRODUCTION

---

L'Epss et l'Université de Cergy-Pontoise (l'UCP) proposent un double cursus de formation, permettant aux stagiaires d'obtenir le Caferuis en 18 mois et un Master 1 (niveau Bac + 4) intitulé : *Encadrement, pilotage et développement en intervention sociale* (E.P.D.I.S.) en 3 mois supplémentaires.

Ce double cursus s'appuie principalement sur la formation du Caferuis. Cette formation répond aux exigences réglementaires définies par la DGAS en 2004, et au projet de déclaration préalable déposé par l'Epss à la DRASS et habilité par cette dernière en 2009.

Concrètement, ce double cursus prépare chaque stagiaire aux compétences professionnelles attendues par l'obtention du Caferuis, compétences nécessaires dans le champ sanitaire, social et médico-social pour occuper une fonction d'encadrement hiérarchique de proximité. Ces acquisitions sont complétées par une formation universitaire apportée par l'UCP, proposant des apports théoriques et méthodologiques complémentaires, renforçant la réflexion d'une formation supérieure.

Ce dispositif permet aux stagiaires qui le souhaitent de poursuivre leur formation par l'inscription en Master 2 E.P.D.I.S. (niveau Bac + 5), proposée par l'UCP en coopération avec l'Epss.

Ce double cursus étant facultatif, les candidats feront le choix, avant leur entrée en formation, de s'y inscrire. Les candidats non intéressés par ce dispositif, ainsi que ceux dont le niveau d'études préalablement acquis ne leur permet pas d'accéder directement à cette formation universitaire, suivront la formation du Caferuis dans sa version classique.

Ce document présente, dans un premier temps, la formation du Caferuis, au travers de la définition de cette fonction, de sa réglementation, de son cadre pédagogique et de son coût. La seconde partie du document présente le Master 1 EPDIS et son prolongement avec le tableau du Master 2.

## 1. DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

---

Le Caferuis est une certification professionnelle créée en 2004. Ce diplôme de niveau II s'obtient par la voie de la formation ou de la V.A.E. Il atteste des compétences professionnelles pour exercer la fonction d'encadrement intermédiaire dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

La création du Caferuis participe d'un mouvement historique et culturel de mutations qui traverse actuellement le secteur sanitaire et social. Cette certification vise, d'une part, la reconnaissance de la qualification des professionnels exerçant des fonctions d'encadrement dans les établissements et services du secteur. D'autre part, elle vient répondre aux besoins de professionnalisation des cadres et futurs cadres hiérarchiques.

« Les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Ils exercent leur activité notamment dans le

cadre des établissements et services visés par l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Intermédiaires entre direction et équipes, entre plusieurs équipes, entre équipes et partenaires, ils sont un maillon essentiel de l'organisation, ils jouent donc un rôle clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention sociale pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Ils sont à leur niveau garants du respect des droits des usagers et se doivent de favoriser et d'impulser une réflexion éthique au sein de leur unité.

En responsabilité d'une unité de travail, ils ont pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation. Leur position d'interface leur confère une fonction spécifique de communication interne.

Dans leur fonction, ils disposent d'autonomie, d'initiatives, et de responsabilité dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation.

Leurs fonctions et leur positionnement nécessitent qu'ils développent des compétences spécifiques relatives à l'encadrement susceptibles d'être mises en œuvre dans l'ensemble des secteurs de l'action sociale et médico-sociale » (Arrêté du 8 juin 2004).

## 2. LA FORMATION DU CAFERUIS

---

La formation est ouverte aux candidats qui assument ou souhaitent assumer des fonctions d'encadrement d'équipes éducatives, sociales et soignantes et qui remplissent les **conditions réglementaires d'accès à la formation** présentées dans le tableau qui suit.

### 2.1 Les conditions réglementaires d'accès à la formation

Le tableau de la page suivante précise les conditions réglementaires qui permettent l'admission des candidats dans la formation du Caferuis, en fonction du diplôme antérieur.

En référence à l'Arrêté du 8 juin 2004 relatif au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsabilité d'Unité d'Intervention Sociale, Articles 2 et 3, à l'arrêté du 14 novembre 2016 et à la Circulaire DGAS n° 2004/412 du 2 septembre 2004.

Alinéa	Diplôme exigé	Expérience exigée	Fonction d'encadrement attendue
1	Justifier d'un diplôme au moins d'un niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles	Aucune condition d'expérience professionnelle requise	Pas de conditions particulières
2	Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau II	Aucune condition d'expérience professionnelle requise	Pas de conditions particulières
3	Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique	2 ans d'expérience professionnelle	Aucune durée d'expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire
4	Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au niveau III	3 ans d'expérience professionnelle réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire	6 mois dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire
5	Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles	4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles	Pas de conditions particulières
6	Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet.		

## 2.2 Le référentiel professionnel

La certification du Caferuis s'appuie sur le **référentiel professionnel**, lequel précise notamment les six domaines de compétences attendus :

- D.C. 1 :** Conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre du projet institutionnel
- D.C. 2 :** Expertise technique
- D.C. 3 :** Management d'équipe
- D.C. 4 :** Organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service
- D.C. 5 (transversal) :** Communication, interface et gestion de partenariats
- D.C. 6 (transversal) :** Evaluation et développement de la qualité

La formation est organisée en quatre unités de formation, chaque unité faisant l'objet d'une certification :

- U.F. 1 :** Conception et conduite de projet : 90 heures  
**Certification :** Dépôt et soutenance orale d'un mémoire (*à la DRJSCS*)
- U.F. 2 :** Expertise technique : 150 heures  
**Certification :** Dépôt et soutenance orale d'un dossier technique (*en centre de formation*)
- U.F. 3 :** Management d'équipe : 100 heures  
**Certification :** Epreuve orale sur une « étude de situation » (*en centre de formation*)
- U.F. 4 :** Gestion administrative et budgétaire : 60 heures  
**Certification :** Epreuve écrite sur une « étude de cas » (*en centre de formation*)

## 3. LE CADRE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION DU CAFERUIS

---

La démarche pédagogique de l'epss articule la formation théorique et la formation pratique, selon le principe de l'alternance. Elle favorise la dynamique d'apprentissage par l'instauration d'une amplitude réduite de formation (18 mois). D'autre part, elle est organisée notamment autour de deux périodes de stage et le passage, en cours de formation, de trois épreuves de certification en centre de formation.

Cette formation professionnelle repose sur les objectifs officiels de la fonction, définis pour les stagiaires dans le secteur social, médico-social et de soins, à savoir :

1. Investir sa fonction de cadre dans une organisation et se situer comme responsable d'une équipe,
2. Mettre en œuvre et piloter le projet de service en développant une expertise propre à celui-ci,
3. Etre garant de la qualité du service et du respect du droit des usagers.

### **3.1. Organisation de la formation théorique**

La formation théorique comprend 400 heures d'enseignement, reposant sur une progressivité des apprentissages, de la gestion budgétaire à la conception et conduite d'un projet au sein de son institution d'emploi. Des allègements de 70 heures peuvent être envisagés pour certains candidats titulaires d'un diplôme de niveau III.

Elle est conduite en lien avec l'activité professionnelle des stagiaires, les situations de stage sur les sites qualifiants et les épreuves de certification tout au long de la formation.

### **3.2. Organisation de la formation pratique**

La formation pratique comprend 420 heures de stage, soit une durée de 12 semaines de 35 heures réparties en deux stages. Cependant, ce temps peut-être réduit à 210 heures (soit 6 semaines de 35 heures), également sur deux stages, pour les stagiaires bénéficiant d'allègements pratiques.

L'epss a fait le choix d'organiser cette formation pratique avec deux types de stage pour permettre aux stagiaires d'expérimenter deux situations distinctes avec des modalités pédagogiques différentes pour alimenter notamment la démarche d'expertise technique et de management de projet.

La formation pratique sur le site qualifiant doit permettre à chaque stagiaire :

- De découvrir ou conforter un positionnement d'encadrant ou de responsable d'une unité d'intervention sociale, d'un établissement ou d'un service ;
- D'acquérir ou d'approfondir des savoirs théoriques et des savoirs opérationnels dans chacun des domaines de compétences visés par le référentiel de formation.

Les stagiaires doivent réaliser leurs stages dans des lieux institutionnels du secteur social et médico-social, tout ce qui relève du champ de l'intervention sociale au sens large. Chaque stage « s'effectue auprès d'un professionnel exerçant les fonctions d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social et obligatoirement dans un établissement ou service qui ne dépend pas de l'employeur du candidat. » (Arrêté du 8 juin 2004, Art. 6)

Les sites qualifiants font l'objet d'une convention cadre de partenariat conclue entre l'organisme d'accueil et l'établissement de formation. Cette convention précise les engagements réciproques des signataires pour l'accueil des stagiaires.

### **3.3. Présentation de la prochaine session de formation**

Cette nouvelle session commence en octobre de l'année, pour se terminer 18 mois plus tard au mois de mars. Cette date de fin de formation correspond à l'organisation

de la dernière épreuve du certificat d'aptitude à la DRJSCS, positionnée généralement à la fin du mois de mars, avec la présentation et la soutenance du mémoire (UF 1).

La formation théorique s'effectue sur une moyenne de 4 jours par mois, le plus souvent du lundi au jeudi, avec cependant quelques variations mensuelles en fonction de la progression de la formation et de la programmation des certifications.

### 3.3.1. Calendrier prévisionnel de la session

Le calendrier du CAFERUIS présenté n'est qu'indicatif. Quelques modifications peuvent intervenir pour des raisons d'organisation s'imposant dans cette formation.

↳ **1<sup>er</sup> semestre : d'octobre à février** : (19 jours de formation soit 133 heures)

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	3 jours

- **1<sup>er</sup> Stage pratique** : Entre novembre et février, de 3 ou 6 semaines (suivant les allègements de formation)

↳ **2<sup>ème</sup> semestre : de mars à septembre** : (21 jours de formation soit 149 heures)

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
4 jours	4 jours	4 jours	3 jours			6 jours

↳ **3<sup>ème</sup> semestre : de novembre à mars** : (16 jours de formation soit 118 heures)

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
4 jours	4 jours	4 jours	3 jours		1 jour

- **2<sup>ème</sup> Stage pratique** : Entre septembre et décembre, de 3 ou 6 semaines (suivant les allègements de formation)

#### **Calendrier complémentaire du Master 1**

**De mars à juin** : Programmation de la séquence finale du Master 1 : E.P.D.I.S.  
sur 33 heures, selon une organisation à définir par l'Université.



### 3.3.2. Coût de la formation

#### Formation Caferuis – Master 1

- Coût de la formation Caferuis-Master 1 : **7 578 €** (avec allègement : 70 h. UF 2 : 6353 €\*)
- Frais d'inscription et de dossier : **130 €** au dépôt du dossier d'inscription

#### Coût de la formation Caferuis – Master 1 par année civile

Année		Nombre de jours	Nombre d'heures	Coût
<b>1<sup>ère</sup> année</b> (Oct. – déc.)	<i>Temps de cours</i>	12	84	1 470 €
	<i>Temps de stage</i>	De 15 à 30 jours **	De 105 à 210 h **	
<b>2<sup>ème</sup> année</b> (Janv.-déc.)	<i>Temps de cours</i>	40	280	4 900 €
	<i>Temps de stage</i>	De 15 à 30 jours **	De 105 à 210 h **	
<b>3<sup>ème</sup> année</b> (janv.- juin)	<i>Temps de cours</i>	5 + temps Univers.	69	1 208 €
<b>Total du temps de cours</b>		<b>57 j + temps Université</b>	<b>433 heures</b>	<b>7 578 €</b>

#### Formation Caferuis

- Coût de la formation du Caferuis : **7 000 €** (avec allègement : 70 h. UF 2 : 5775 €\*)
- Frais d'inscription et de dossier : **130 €** au dépôt du dossier d'inscription

#### Coût de la formation Caferuis par année civile

Année		Nombre de jours	Nombre d'heures	Coût
<b>1<sup>ère</sup> année</b> (Oct.-déc.)	<i>Temps de cours</i>	12	84	1 470 €
	<i>Temps de stage</i>	De 15 à 30 jours **	De 105 à 210 h **	
<b>2<sup>ème</sup> année</b> (Janv.-déc.)	<i>Temps de cours</i>	40	280	4 900 €
	<i>Temps de stage</i>	De 15 à 30 jours **	De 105 à 210 h **	
<b>3<sup>ème</sup> année</b> (janv.- mars)	<i>Temps de cours</i>	5	36	630 €
<b>Total du temps de cours</b>		<b>57 jours</b>	<b>400 heures</b>	<b>7 000 €</b>

\* La réduction de coût pour la formation allégée de 70 h se répartit de la manière suivante :  
35 heures sur la 1<sup>ère</sup> année, soit 612,50 € ; 35 heures sur la 2<sup>ème</sup> année, soit : 612,50 €.

\*\* Temps de stage en fonction des allègements réglementaires  
(Voir le tableau des allègements dans le dossier d'inscription)

## Coût de la formation par UF

Coût pour une éventuelle demande de suivi d'un ou plusieurs UF, dans le cadre d'un dispositif post-VAE Caferuis ou d'un autre besoin de formation :

- U.F.1 : Conception et conduite de projet (90 h) = 1575 €
- U.F.2 : Expertise technique (150 h) = 2625 €
- U.F.3 : Management d'équipe (100 h) = 1750 €
- U.F.4 : Gestion administrative et budgétaire (60 h) = 1050 €

## Références bibliographiques pour le Caferuis

Dubéchet P. (2008). *CAFERUIS – Etudes et certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale*. Paris : Vuibert.

Papay J. (2010). *Je prépare le CAFERUIS*. Paris : Dunod.

## 4. PRESENTATION DU MASTER : EPDIS

---

Ce master E.P.D.I.S. (Encadrement, pilotage, développement en intervention sociale) vise l'objectif de compléter la formation du Caferuis par une formation universitaire qui prolonge la formation à l'encadrement vers des fonctions de pilotage, direction et développement au sein de structures relevant de l'intervention sociale.

Les éléments qui suivent présentent le cadre pédagogique relatif à cette formation universitaire, laquelle vise l'obtention d'un Master de niveau I (Bac + 5) pour les cadres du secteur de l'action sociale, médico-sociale ou hospitalière.

La 1<sup>ère</sup> année du Master (Master 1) se réalise donc en très grande partie dans le cadre de la formation du Caferuis, puisqu'il s'agit des mêmes cours. Il prolonge celle-ci de trois mois (soit 33 heures), pour se terminer en juin ou en septembre, au choix du stagiaire, pour la présentation d'un travail encadré de réflexion. Quelques évaluations supplémentaires sont demandées aux stagiaires, dans le cadre de ce Master 1, pour valider les unités d'enseignements de cette formation universitaire.

La 2<sup>ème</sup> année de Master s'effectue sur une année universitaire, de septembre à juin.

## Master 1 EPDIS

Unités d'enseignement	Total ECTS	Eléments Constitutifs	ECTS	Coef.	Horaires	MCC 1 <sup>ère</sup> session
UE1 : Les cadres politiques de l'intervention sociale	10	EC1 : Les grandes orientations en matière de politiques publiques locales	4	1	12 CM + 5 TD	CC : écrit (CC=60 ; CT=40)
		EC2 : Partenariats, réseaux d'acteurs	3	1	4 CM + 2 TD	
		EC3 : L'Europe sociale	3	1	7 CM	
UE2 : Institution(s) et projet	14	EC1 : Approche institutionnelle	5	1	21 CM + 12 TD	CC : écrit (CC=60 ; CT=40)
		EC2 : Conduite de projet	4	1	9 CM + 12 TD	CC : écrit (CC=60 ; CT=40)
		EC3 : Atelier « Culture professionnelle »*	5	1	6 TD + 210h de stage	
UE3 : Expertise technique et encadrement d'équipe	11	EC1 : Approche théorique du management	3	1	6 CM + 4 TD	CC : écrit (CC=60 ; CT=40)
		EC2 : Droit et gestion	4	1	14 CM + 7 TD	
		EC3 : La posture d'encadrement et d'expert	4	1	8 CM + 8 TD	
UE4 : Recherche dans le champ social et éducatif	20	EC1 : Méthodologie en sciences sociales ; recherche documentaire et bibliographique	8	1	21 CM + 21 TD	CC : écrit et oral (CC=60 ; CT=40)
		EC2 : Atelier TER (Travail écrit d'Etude et de Recherche)	6	2	9 TD	
		EC3 : Réalisation du TER et soutenance	6	2	3h de suivi par étudiant	
UE5 : Enseignements complémentaires	5	EC1 : Anglais (L.V.) Sensibilisation au vocabulaire de l'intervention sociale	3	1	14 CM + 7 TD	CC : écrit (CC=60 ; CT=40)
		EC2 : TIC	2	1	7 TD	CC : écrit (CC=60 ; CT=40)

Légende :

ECTS : European Credit Transfer System

  : Module commun CAFERUIS/ M1 EPDIS

  : Module spécifique M1 EPDIS

CM : Cours Magistral

TD : Travaux Dirigés

MCC : Modalité de Contrôle des Connaissances

CC : Contrôle Continu

CT : Contrôle Terminale

## Master 2 EPDIS

Unités d'enseignement	Total ECTS	Eléments Constitutifs	ECTS	Coef	Horaires	MCC 1 <sup>ère</sup> session	MCC 2 <sup>ème</sup> session
UE1 : L'intervention sociale en Europe et à l'internationale	10	EC1 : Les cadres politiques et institutionnels	3	1	12 CM + 6 TD	CC : écrit (CC=60 ; CT=40)	Ecrit
		EC2 : Approches économiques	3	1	9 CM + 3 TD		
		EC3 : Séminaire : Décloisonnement des champs sociaux, éducatifs et sanitaires	4	1	12 CM		
UE2 : Développement, pilotage et stratégie	14	EC1 : Management des organisations et ressources humaines	4	1	18 CM + 6 TD	CC : écrit (CC=60 ; CT=40)	Ecrit
		EC2 : Développement et modalités de pilotage	3	1	6 CM + 15 TD		
		EC3 : Conduite de projet à l'international	3	2	6 CM + 15 TD + 1 voyage d'étude collectif à l'étranger		
		EC4 : Séminaire Partenariat et réseaux	4	1	21 CM		
UE3 : Posture et positionnement professionnel	11	EC1 : Atelier Culture professionnelle	4	1	6 TD + 210h de stage	CC : écrit (CC=60 ; CT=40)	Ecrit
		EC2 : Cadre juridique et éthique	3	1	6 CM + 2 TD		
		EC3 : Analyse réflexive des pratiques, identités professionnelles et questionnement de recherche	4	1	18 CM + 6 TD		
UE4 : Recherche dans le champ social et éducatif	20	EC1 : Séminaire de recherche et de méthodologie 1	7	1	18 CM + 6 TD	CC : écrit et oral (CC=60 ; CT=40)	Ecrit
		EC2 : Séminaire de recherche et de méthodologie 2 (dimension européenne)	7	1	18 CM + 6 TD		
		EC3 : Réalisation du mémoire et soutenance	6	2	3h de suivi par étudiant		
UE5 : Enseignements complémentaires	5	EC1 : Anglais – vocabulaire de l'intervention sociale	1	1	14 CM + 7 TD	CC : écrit et oral (CC=60 ; CT=40)	Ecrit
		EC2 : Anglais de recherche	2	1	14 CM + 7 TD		
		EC3 : TIC	2	1	12 TD		

Légende :

ECTS : European Credit Transfer System

Module commun CAFERUIS/ M1 EPDIS

Module spécifique M1 EPDIS

CM : Cours Magistral

TD : Travaux Dirigés

MCC : Modalité de Contrôle des Connaissances

CC : Contrôle Continu

CT : Contrôle Terminale